

## **Mémoire sur le budget 2011**

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) représente 60 000 Ontariennes et Ontariens œuvrant dans le domaine de l'éducation : enseignants au niveau secondaire, enseignants suppléants, aides-enseignants, enseignants et instructeurs à l'éducation permanente, psychologues, secrétaires, orthophoniques, travailleurs sociaux, personnel de conciergerie, conseillers en assiduité scolaire et de nombreux autres intervenants du milieu éducatif. La plupart de ses membres cotisent au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) ou au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Certains autres encore participent à des régimes de retraite universitaires privés moins importants.

### **Mémoire sur le budget 2011**

OSSTF/FEESO comprend l'influence qu'a eue la conjoncture économique sur les recettes du gouvernement au cours de l'année écoulée. OSSTF/FEESO apprécie également l'engagement du gouvernement à honorer les conventions collectives et les initiatives en faveur de l'éducation, comme le Programme d'apprentissage des jeunes enfants. Il va sans dire que, dans un avenir prévisible, les finances seront limitées. La compétition pour obtenir ce financement limité sera vive. Néanmoins, il va aussi sans dire que le financement de l'éducation doit être envisagé comme un investissement dont le rendement au niveau de l'éducation dans la province, de la population active et des structures culturelles et sociales est considérable.

L'économie future, fondée sur les connaissances, dépend de la formation et de l'éducation de base que dispensent les écoles secondaires de l'Ontario. Ces écoles sont une passerelle vers des occasions de croissance comme l'apprentissage, les métiers spécialisés et les professions universitaires tout autant que vers des occasions d'emploi immédiates. Par conséquent, il est essentiel que les écoles secondaires soient en mesure de proposer l'éventail complet des programmes et d'assurer les soutiens nécessaires pour que chaque élève ait l'occasion de développer son plein potentiel.

### **Répartition des élèves et carte scolaire**

Dans une période où les effectifs scolaires sont en baisse, les conseils scolaires et le gouvernement doivent privilégier la réponse évidente aux pressions subies en termes d'effectifs dans un système aux recettes limitées. La répartition des élèves et la carte scolaire doivent être étudiées en dehors des exigences politiques, religieuses et syndicales de manière à assurer l'éducation pertinente de tous les élèves. Avoir accès à toutes les écoles d'une région géographique donnée et la liberté d'établir une carte qui répond aux fluctuations démographiques et aux effectifs est essentiel pour réaliser le maximum d'économies en période de baisse des effectifs scolaires. Une école qui s'adresse aux élèves du jardin d'enfants à la 8<sup>e</sup> année peut être le meilleur choix dans une région donnée d'un conseil scolaire tandis qu'une école qui accueille des élèves de la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année peut servir au mieux les intérêts du conseil scolaire dans une autre région. L'afflux d'élèves plus jeunes au cours des

premières années d'école exerce des pressions sur l'établissement lorsqu'une baisse des effectifs survient au cours des années intermédiaires. Le curriculum actuel fait de plus en plus appel à de l'équipement spécialisé et à des enseignants ayant reçu une formation spécialisée et capables de dispenser ce type d'enseignement, ce qui rend attrayantes les écoles adaptées aux élèves de la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année. La pratique actuelle qui consiste à amener des élèves en autobus d'une école à demi-remplie pour suivre leurs cours dans une autre école à demi-remplie doit cesser. En raison des coûts croissants pour le chauffage et l'électricité, les conseils scolaires doivent équilibrer les effectifs avant d'engager des dépenses en capital pour agrandir les locaux existants.

L'une des conséquences fâcheuses de la diminution des effectifs scolaires est la fermeture d'écoles. La plupart des conseils scolaires auront à prendre des décisions difficiles sur la fermeture d'écoles à cause de cet état de fait ou des déplacements de population dans la région qui leur incombent. Le gouvernement doit remanier le processus d'étude de la répartition des écoles pour faire en sorte que les écoles adéquates demeurent ouvertes et que celles qui le demeurent effectivement soient viables. Les conseils scolaires ne doivent pas pénaliser financièrement les écoles viables en soutenant les écoles dont la fermeture doit être envisagée.

### **Participation de la collectivité**

Dans un avenir prévisible, l'école est et continuera d'être la plaque tournante de la collectivité. De l'avis de tous, l'école est considérée comme le centre sûr et confortable des activités d'une petite collectivité ou d'un quartier, pour ce qui est des plus grands centres urbains. Dans bien des cas, la viabilité économique de la région dépend directement de l'existence de l'école. Celle-ci est souvent le lieu le plus adéquat d'implantation d'installations dont dépend la collectivité au sens large. À cet effet, la collectivité et (ou) la municipalité devraient augmenter leur participation financière à l'école. La plaque tournante qu'est l'école est d'autant plus mise en évidence dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario. L'école est le *point de rencontre* des habitants de la municipalité. Sans elle, l'affluence vers le centre de la collectivité diminue radicalement.

De nombreuses municipalités sont en mesure de soutenir les frais de construction, d'entretien ou de service. Des prêts-subventions ou des ententes de partenariat avec une municipalité pour fournir toutes les infrastructures, des salles de réunion aux terrains d'entraînement, peuvent diminuer les doublons au niveau des installations tout en favorisant l'utilisation maximale des biens existants. Cette utilisation élargie des installations peut s'étendre bien au-delà de l'utilisation directe par la collectivité.

D'autres ministères et organismes gouvernementaux peuvent profiter de l'école comme d'un lieu central et d'un point de service pratique pour les membres de la collectivité au sens large. Il faut noter qu'avec une plus grande utilisation des installations, la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que l'entretien, doivent être pris en compte. En outre, il faut garantir un espace de travail aux employés du conseil scolaire. Les renseignements recueillis par le ministère de l'Éducation pourraient servir à déterminer les services procurés aux enfants d'âge scolaire et à leurs familles.

### **Financement des programmes pour l'enfance en difficulté**

Le financement de la mise en œuvre et du suivi de programmes pour l'enfance en difficulté en milieu scolaire, appelé Allocation générale par élève en difficulté (AGED), doit être augmenté pour tenir compte de l'intégration et du soutien en milieu scolaire des élèves dans le besoin, avec notamment des salles de classe et des espaces de travail spécialisés. Il faut décider d'un seuil minimum de financement qui soit protégé des effets de la baisse des effectifs scolaires. Les dépenses en faveur de chaque élève dans le besoin doivent simplement être fondées sur le plan d'enseignement individualisé (PEI), avec comme exigence que ces services soient effectivement disponibles pour chacun d'entre eux. Le financement des programmes de prévention et d'intervention à court terme pour les élèves à risque sans PEI doit être intégré dans tout modèle de financement des programmes pour l'enfance en difficulté. Le financement des salaires, des avantages sociaux et du perfectionnement professionnel du personnel des services de soutien (aides-enseignants, par exemple) et du personnel professionnel des services à l'élève (psychologues, travailleurs sociaux, orthophonistes, techniciens en éducation spécialisée, par exemple) doit être assuré. Les conseils scolaires doivent disposer du financement et des services procurés par les ministères et les organismes gouvernementaux.

### **Éducation des adultes**

*L'Ontario apprend : Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*, un rapport produit par Kathleen Wynne, ancienne ministre de l'Éducation, montre que la province s'est engagée à améliorer les résultats des Ontariennes et des Ontariens en matière d'éducation, tout en diminuant le taux de chômage, en accélérant l'intégration des nouveaux Canadiens dans l'économie et en aidant plus d'enfants à arriver à l'école prêts à apprendre. Un système d'éducation des adultes solide peut aider l'Ontario à atteindre ces objectifs économiques et sociaux. En outre, l'étude de 2003 menée par l'OCDE et l'UNESCO et citée dans ce rapport montre que la formation et l'éducation des adultes peuvent contribuer directement à l'objectif d'un meilleur rendement scolaire des élèves sous-performants dans les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, car elles permettent aux adultes qui entourent ces élèves d'acquérir les compétences linguistiques et les aptitudes en lecture, en écriture et en calcul dont ils ont besoin pour soutenir efficacement l'éducation de leurs enfants. Actuellement, l'Ontario subit des pertes d'emplois conséquentes dans le secteur manufacturier. Nombre des employés concernés bénéficieraient d'une combinaison de recyclage et d'éducation qui leur procurerait diverses possibilités d'emploi. Utiliser les bâtiments partiellement remplis pour accueillir des adultes est un moyen rentable de procurer un service important tout en accélérant leur retour dans la population active.

OSSTF/FEESO est convaincue que le présent gouvernement peut tenir cet engagement et soutenir les programmes de lecture, de calcul et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans tout en revitalisant les programmes d'éducation des adultes en Ontario en mettant en œuvre un modèle mixte par lequel les élèves à risque de moins de 21 ans sont intégrés dans des programmes mixtes avec des adultes de 21 ans et plus. Les approches axées sur le travail et les aptitudes, comme la stratégie d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et les nouvelles Majeures Haute Spécialisation sont parfaitement adaptées à l'éducation des adultes. Un modèle mixte enrichit les programmes des apprenants adultes tandis que les jeunes élèves des programmes alternatifs bénéficient à leur tour du curriculum des adultes, axé sur

l'emploi. Les niveaux actuels de financement de l'éducation des adultes ne représentent qu'une fraction du montant consacré aux élèves de moins de 21 ans. Les SBE sont allouées principalement en fonction des effectifs. Par conséquent, les programmes ont besoin d'une masse critique de fonds pour pouvoir fonctionner. Assurer un niveau de financement adéquat aux adultes qui suivent un programme d'éducation crée des occasions de formation plus diversifiées, ce qui est tout particulièrement adapté aux régions reculées ou périphériques où les besoins sont immenses.

### **Financement des universités**

Dans le milieu universitaire, il est nécessaire d'accroître le financement fondé sur les effectifs au niveau des infrastructures et du personnel de soutien. Au fur et à mesure que les initiatives du gouvernement attirent plus d'étudiants vers le système universitaire, il devient nécessaire d'augmenter les dépenses en capital pour soutenir la recherche et les effectifs. Actuellement, aucune augmentation du financement n'a suivi l'afflux d'étudiants, ce qui a mis fin à certains services. Dans les universités, les effectifs scolaires en augmentation ne sont pas suivis de l'embauche de personnel de soutien supplémentaire, ce qui a un effet direct sur les étudiants. Les gouvernements doivent assurer le financement et pousser les universités à l'utiliser pour faire en sorte que les infrastructures universitaires soient en mesure de continuer à soutenir le nombre d'étudiants de plus en plus grand qui suivent leurs programmes. Le gouvernement doit veiller à ce que les universités allouent ces fonds de manière totalement transparente, à des fins de reddition de comptes.

### **Initiatives du ministère de l'Éducation**

Au cours de ces dernières années, le Ministère a lancé diverses initiatives de renforcement des capacités qui, pour donner des résultats optimaux, nécessitent d'appuyer continuellement les enseignants et le personnel de soutien. Ces initiatives incluent notamment le lancement des plans d'amélioration des conseils et des écoles, Faire croître le succès, le Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève et L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. De plus, pour soutenir diverses initiatives prises dans le cadre du programme de réussite des élèves du Ministère, il faut assurer le financement et la formation adéquats dans des domaines comme la différenciation pédagogique, la récupération de crédits, les équipes interpaliers, les Majeures Haute Spécialisation, la prévention de l'intimidation, l'équité et l'éducation des Autochtones.